

Pas de confinement pour les touristes

Le gouvernement tunisien vient d'annoncer les modalités d'entrée des touristes internationaux en Tunisie à partir du 27 juin, date d'ouverture des frontières. Ainsi les touristes doivent se prévaloir d'un test PCR réalisé au moins 72 heures avant le départ.

Seuls les bus et hôtels appliquant le protocole sanitaire Ready & Safe seront habilités à transporter et à accueillir des touristes. Les visites et excursions seront autorisées pour « les groupes encadrés » de touristes. Les visiteurs ont la possibilité de subir, à leur demande ou à celle de leur gouvernement, un test PCR et ce à partir du 6^e jour de son arrivée en Tunisie.

La Tunisie pourrait accueillir des Allemands en juillet

Selon Melanie Gerhardt, responsable de la gestion de crise chez DER Touristik (*photo*), il pourrait y avoir des exceptions à l'avis de voyage émis sur recommandation du ministère fédéral des Affaires étrangères et du ministère fédéral de l'Intérieur, excluant jusqu'au 31 août les pays "hors Schengen" de la liste des destinations des Allemands. En effet, elle a affirmé hier sur le Podcast de DER Touristik qu'il « *existe avec certains pays des contacts bilatéraux en raison desquels des exceptions seraient possibles* » et que de tels pourparlers sont actuellement en cours avec la Turquie. La Tunisie pourrait donc faire partie des « *exceptions* » dont parlait Mme Gerhardt.

La question est de savoir si la Tunisie mène elle aussi de tels pourparlers pour faire prévaloir ses atouts.

L'UNIH propose une feuille de route

Lors de sa réunion le 9 juin avec le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Med Ali Toumi, le Bureau exécutif de l'UNIH (Union Nationale de l'Industrie Hôtelière) a proposé une feuille de route de sortie de crise, tant pour le court terme que pour le long terme. Même si cette feuille de route s'apparente quelque peu à un "inventaire à la Prévert" (voir communiqué ci-dessous), elle contient des pistes sérieuses pour la relance et la pérennité du secteur.

Communiqué de l'UNIH

Feuille de route pour la reprise de l'hôtellerie

L'Union Nationale de l'Industrie Hôtelière a élaboré la présente feuille de route, comme contribution de sa part pour trouver des solutions à la crise gravissime que traverse l'hôtellerie tunisienne, suite à la pandémie du Coronavirus.

Pour assurer la reprise de l'activité hôtelière , l'UNIH propose des mesures conjoncturelles à prendre et à mettre en exécution immédiatement et à très court terme : et des mesures structurelles à activer à court , moyen et long termes ; à même de relancer le développement du secteur hôtelier.

Mesures conjoncturelles : 9 juin 2020 – 31 mars 2021

1/ Mesures financières

1- Règlement par l'Etat des factures de la STEG, de la Sonede, des cotisations de la CNSS, et des redevances fiscales du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 ; et ce pour les hôtels qui le demandent. Ces règlements seront considérés comme des crédits et entrent dans le cadre de la ligne de crédit de 500MD.

- 2- Accorder de « petits » crédits de campagne pour le démarrage de la saison.
- 3- Suspendre, pour un an, la classification « classe 4 », par la BCT pour permettre à tous les hôtels de bénéficier de crédits bancaires.
- 4- Donner plus d'explications et de détails sur les modalités pratiques et concrètes de la mise en place de la ligne de crédit de 500MD.
- 5- Activer dans les plus brefs délais l'entrée en vigueur de cette ligne de crédit : urgence absolue compte tenu de l'état de faillite dans le quel se trouve la majorité des hôtels.

2/ Mesures sanitaires

- 1- Imposer l'ONTT comme seul interlocuteur des hôteliers (ni police, ni inspection de travail, ni santé) pour le contrôle de l'application des procédures du « Protocole Sanitaire du Tourisme Tunisien »
- 2- Introduire plus de souplesse et accorder plus de délais dans l'application du PSTT.
- 3- S'assurer de la disponibilité sur le marché des équipements et matériel (thermomètre infra rouge, bavette, signalisation...) nécessaires à la mise en place de ce PSTT.
- 4- Fixer les prix de ces équipements et interdire toute spéculation
- 5- Permettre aux hôteliers d'accéder aux test de dépistage pour leurs clients et leur personnel.

3/ Mesures commerciales

- 1- Mettre en place immédiatement une stratégie de communication de crise.
- 2- Réactiver la cellule de crise qui doit être en réunion ouverte et permanente.
- 3- Elaborer trois scénarios de relance : pessimiste, réaliste et optimiste, en y fixant des délais.
- 4- Créer un véritable partenariat entre les hôteliers et les représentants de l'ONTT à l'étranger pour l'échange quotidien sur la conjoncture, la situation des réseaux de production et de distribution, ainsi que sur les actions de la concurrence sur les marchés émetteurs de touristes vers la Tunisie.
- 5- Etablir une grande stratégie de commercialisation, basée sur la e-réputation : réseaux sociaux, plateforme de réservations...

4/ Mesures sociales

- 1- Trouver des solutions au problème du chômage du personnel hôtelier, tels que la formation et le recyclage.
- 2- Créer à cet effet une cellule de crise pour traiter les cas au jour le jour.
- 3- Accepter la polyvalence et la flexibilité des emplois et des horaires.
- 4- Envisager des réductions de salaires
- 5- Réfléchir sur la révision du Code de Travail et de la Convention collective

Mesures structurelles : stratégie de développement 2020 – 2023

1/ Mesures financières

- 1- Mettre en place d'un plan Marshall
- 2- Mettre à niveau, réhabiliter et rénover le parc hôtelier : investissement 4 milliards de dinars 4000 MD:
- 3- Accorder aux hôteliers des crédits « fournisseurs », à défaut de crédits de campagne.
- 4- Résoudre le problème de l'endettement sur la base du « LIVRE BLANC ».
- 5- Revenir aux anciens taux de la TVA et sur les boissons alcoolisées.

2/ Mesures gestionnaires

- 1- Créer de groupements d'intérêts économiques et des chaînes volontaires.
- 2- Veiller à la compression des charges et à rationaliser les coûts de production.
- 3- Trouver des solutions à l'hébergement parallèle: chez l'habitant, Airbnb... Consolider les marchés classiques de l'Europe (Ouest et Est).
- 4- Développer le commercialisation digitale, la e réputation
- 5- S'adapter aux nouvelles réalités (l'après Covid-19),

Pour assurer sa pérennité, l'hôtellerie tunisienne doit se régénérer, oser son changement dans la continuité, s'adapter à d'autres modèles économiques. Elle doit réussir sa migration vers de nouveaux écosystèmes. L'hôtellerie tunisienne a encore un grand avenir devant elle.

Promo post-Covid : une vidéo à saluer

Comment capitaliser sur le succès de la lutte contre l'épidémie du Covid-19 en Tunisie et montrer que la destination est fin prête pour accueillir ses hôtes ? L'ONTT vient d'y répondre de la plus belle manière avec une vidéo qui rassure, et surtout qui donne envie.

Réalisée en 3 langues (arabe, français, anglais), cette vidéo, concoctée par les équipes de l'ONTT et l'agence New Age, réussit l'équilibre délicat d'être à la fois informative (mais jamais logorrhéique), rassurante (mais jamais anxiogène) et surtout valorisante pour la destination et les vacances qu'elle offre.

Même si cette vidéo n'annonce pas expressément les conditions dans lesquelles nos visiteurs seront accueillis (annulation du confinement), elle a le mérite de le suggérer. En effet, le gouvernement semble se résoudre à la suppression du confinement de 7 jours avec l'exigence d'un test Covid négatif de 72 heures. Décisions qui devraient être annoncées le 14 de ce mois.

Lotfi Mansour

La FI2T donne de la voix à la Kasbah

C'est sous les fenêtres du Chef du Gouvernement que la Fédération Interprofessionnelle du Tourisme Tunisien (FI2T), présidée par Housseem Ben Azouz (*photo ci-dessus*) a choisi de manifester ce matin 4 juin autour de revendications que ses porte-paroles ont répétées inlassablement ces derniers jours, et même bien avant l'ensemble de mesures décidées par le ministère de tutelle.

Des revendications en tête desquelles on trouve le report des charges

sociales et fiscales, que l'arrêt de l'activité ne permet pas d'honorer ; ce que résumait ce matin le slogan : « *Habsa we tmarki* » (à l'arrêt et le compteur marche).

Ce mouvement, annoncé depuis des jours, n'a semble-t-il pas décidé le Ministre du Tourisme à recevoir le Bureau de la Fédération pour désamorcer la colère de ses affiliés. Affiliés qui sont pourtant la pépinière du tourisme de demain, puisqu'ils sont nombreux à être actifs dans des niches de diversification (MICE, golf, sport, culture, bien-être, nature, tourisme médical...) et dans le tourisme durable.

La colère de ces entreprises est d'autant plus compréhensible que leurs segments d'activité ont été des plus sinistrés depuis 2011. En effet et, à titre d'exemple, pour les parcours de golf, on comptait en 2018 quelque 77 000 green-fees contre 215 000 en 2010. Il en est de même pour la thalasso ou le tourisme culturel.

Le secteur du MICE quant à lui vivote sur le marché local et peine à trouver un soupçon de sa vigueur d'avant 2010.

L'insuffisance des mesures d'aide annoncées par l'administration, et surtout la lenteur de leur mise en œuvre, condamnerait ces entreprises à la disparition, ce qui reviendrait à hypothéquer l'avenir du tourisme tunisien.

Lotfi Mansour



Allez ! encore un petit effort

Loin de toute polémique, voici la liste des informations que notre ministère de tutelle doit communiquer à nos partenaires, à commencer par l'opérateur qui a confirmé deux vols sur Djerba pour le 27 juin et un vol sur Enfidha pour le 28 juin :

- protocole sanitaire en anglais (au moins) ;
- bilan sanitaire à jour des cas de Covid, et déroulement du déconfinement (plages, restaurants et hôtels ouverts) ;
- conditions d'entrée sur le territoire avec annonce de la date probable de suspension du confinement de 7 jours (avec test dans le pays émetteur, sinon prix du test localement) ;
- vols touristiques prévus à partir du jour probable d'ouverture des frontières ;
- date d'un (ou plusieurs) vol test pour les règles sanitaires, la manutention au sein de l'aéroport, le transfert et l'accueil à l'hôtel ;
- nombre total de lits par région et nombre de lits de confinement en cas de déclaration de cas de Covid.

Lotfi Mansour

Le protocole "Ready & Safe" lancé aujourd'hui

Le protocole sanitaire anti-Covid19 est fin prêt. Il sera envoyé dès aujourd'hui aux professionnels et aux représentants à l'étranger, comme il bénéficiera d'une large diffusion auprès du public.

Complet et global pour tout le secteur touristique : tel est le protocole "Ready & Safe" qui comprend quelque 250 règles d'hygiène et de sécurité sanitaire touchant « *le parcours des clients depuis leur accueil au niveau des postes frontaliers jusqu'à leur départ ainsi que le personnel touristique* ».

Il est bâti autour de 5 thématiques – les "5 M" – que sont la matière, le matériel, le milieu, la main-d'œuvre et la méthode.

Un engagement écrit pour l'application de ce protocole conditionnera toute ouverture des établissements concernés.

L'ONTT, en coopération avec l'Agence des Métiers du Tourisme, a procédé à la formation de 122 inspecteurs et Commissaires régionaux du Tourisme auxquels reviendra le contrôle de la bonne application de ce protocole. Dès lundi prochain, des vidéos de formation du personnel ainsi que de familiarisation sur le "parcours client" seront disponibles.

Enfin, l'ONTT compte mettre les bouchées doubles pour faire connaître ce protocole tant sur le marché local qu'à l'international.



Contre-proposition de la FTH

En réponse aux mesures annoncées en faveur du secteur du Tourisme, la FTH se félicite, dans un communiqué, de l'attention accordée au secteur par le gouvernement, et émet néanmoins quelques réserves, notamment par rapport aux crédits envisagés pour les entreprises du Tourisme et leurs modalités d'octroi.

Ces crédits, précise le communiqué, vont « *aggraver l'endettement déjà très élevé du secteur et fragiliser ses entreprises qui n'ont aucune visibilité quant à la reprise de leur activité* ».

La FTH propose à ce propos que les crédits soient octroyés directement aux salariés, puisque les entreprises « *ne peuvent se substituer au rôle social de l'Etat...* ».

Ce communiqué semble venir en écho à l'affirmation du Ministre du Tourisme selon laquelle « *une entreprise, c'est d'abord son personnel* ». La réponse de la FTH semble être : « *une entreprise, c'est d'abord des clients* », pour la satisfaction desquels elle alloue des moyens humains et financiers.

Sans perspective d'activité, toute allocation de moyens s'apparente à une « *faute de gestion* » et notamment dans le secteur des services où aucun stockage de la « *production* » n'est possible : un lit vide, un siège d'avion ou de bus vides sont perdus à jamais.

Et c'est pour cette raison que le premier budget à établir pour une entreprise est le budget Marketing & Ventes, duquel découle le reste des budgets, et qu'on n'a jamais vu une entreprise établir sa stratégie selon son budget de personnel. Le faire serait une faute grave à l'encontre de l'entreprise qui s'apparenterait à la création d'emplois fictifs, puisque « *tout travail mérite salaire et tout salaire doit correspondre à un travail* ».

Ce malentendu ne pourra donc être dissipé que par l'annonce d'un plan de relance, qui doit contenir l'ouverture dès le mois de juillet des marchés européens (comme c'est déjà le cas pour d'autres destinations africaines), ce à quoi notre gouvernement s'activerait actuellement.

Lotfi Mansour

Le communiqué de la FTH

COMMUNIQUE

26 Mai 2020

La Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie apprécie à leur juste valeur les mesures de soutien annoncées par le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat et remercie le Gouvernement pour le temps consacré au secteur du tourisme pour concevoir ce dispositif de soutien qui démontre la reconnaissance de l'importance du secteur et sa singularité. Ce soutien vient confirmer que le secteur touristique est incontestablement le secteur le plus touché par la crise.

Les mesures annoncées constituent une bouffée d'oxygène pour de nombreuses entreprises hôtelières au bord de l'asphyxie ; le fond de garantie de 500 millions de dinars, le maintien de l'emploi par le maintien de l'entreprise, l'inclusion des sociétés de gestion hôtelière, la bonification de 2 points sur le taux d'intérêt, la durée du crédit avec les deux années de grâce, sont autant de mesures saluées par la Fédération. Néanmoins ces crédits à contracter vont aggraver l'endettement déjà très élevé du secteur et fragiliser des entreprises sans aucune visibilité quant à la reprise de leur activité. Ces mesures soulèvent des interrogations et des réserves se rapportant notamment aux :

1. Modalités pratiques et mécanismes de mise en œuvre : la situation étant à la discrétion des banques, **quel arsenal juridique obligerait celles-ci à accorder les crédits** dans des délais courts ?
 2. La condition restrictives en matières de recul de chiffres d'affaires : **cette mesure élimine de fait une catégorie d'unités hôtelières et leurs employés**. Ces hôtels, qui ont une activité balnéaire saisonnière, contraints de fermer en hiver. Si l'objectif est de conserver l'emploi, on ne devrait pas éliminer des dizaines d'hôtels en fonction de leur chiffre d'affaires.
 3. La forme sous laquelle seront versés les salaires jusqu'à avril 2021 ?
 4. Un **autre mécanisme de financement plus équilibré** ne pouvait-il être envisagé tel qu'un crédit direct aux employés, à travers les organismes sociaux par exemple, à des conditions avantageuses ?
- Si les entreprises hôtelières sont toutes concernées par le pouvoir d'achat de leurs employés, **elles ne peuvent cependant se substituer au rôle social de l'Etat dans une période de grande incertitude**.

D'autre part, la FTH exprime **son incompréhension de ne pas avoir été désignée membre de la commission de litiges** prévue par le point 5 des annonces. Faut-il rappeler que la Fédération, ainsi que d'autres syndicats professionnels, est représentative de la profession et qu'elle a toujours siégé dans diverses commissions à l'instar de la Commission de Classement des Unités Hôtelières, la commission de Mise à Niveau des Unités Hôtelières, le Comité de Gestion du FODEC, le Conseil National de la Fiscalité, le Conseil National du Dialogue Social, la Commission de bonification d'intérêt et des avantages sociaux et la Commission chargée d'approuver les programmes de restructuration financière des hôtels, instaurée par le décret gouvernemental 732 du 06 Août 2019.

La FTH s'étonne que les syndicats professionnels les plus représentatifs du secteur ne soient pas représentés au sein de cette commission et soutient qu'il est essentiel que la profession soit impliquée dès le départ pour éviter les blocages et garantir la bonne application des mesures.

Le Conseil National

Reprise du tourisme international en juillet : c'est possible !

Attendre le mois de septembre pour accueillir les touristes européens n'est pas une fatalité. C'est ce que viennent de prouver certaines destinations d'Afrique du Nord, qui ont pu convaincre les autorités allemandes de les faire figurer parmi les destinations qui pourront accueillir des vacanciers allemands à partir du mois de juillet. Cette décision pourrait entraîner l'ouverture d'autres marchés européens, le marché allemand servant de référence en la matière.

Au vu de son bilan dans la lutte contre le Covid19 et du nombre minime de cas enregistrés et de décès, la Tunisie est logiquement aussi bien placée pour accueillir ses premiers touristes européens dès juillet.

C'est à cette information que faisait référence le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mohamed Ali Toumi, lors de son passage hier sur Elhiwar TV. Il nous reste maintenant à faire connaître notre bilan et notre niveau de préparation pour bien accueillir les clients.

Dans ce contexte, la communication sur le protocole sanitaire *Ready & Safe* devient urgente, le succès des trois étapes de déconfinement sera important, et le rôle de notre diplomatie déterminant.

Lotfi Mansour

Des mesures, pas encore de plan de relance

Le Ministre du Tourisme a annoncé des mesures à même de soulager la trésorerie des entreprises du secteur. Des mesures qui soulèvent cependant quelques questions.

Lors de sa conférence de presse tenue aujourd'hui, le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat a annoncé notamment les détails de la ligne de crédit de 500 millions de dinars auprès des banques, et dont seulement 100 millions seront garantis par l'Etat.

Ces crédits seraient octroyés pour une durée de 7 années avec période de grâce de 2 ans aux seules entreprises du tourisme et de l'artisanat, à un taux dit bonifié « *ne dépassant pas le taux monétaire du marché* », et à la condition expresse que les entreprises bénéficiaires aient préservé et préservent à l'avenir tous les emplois existant avant la crise.

Exceptionnel, ce taux (6,75%) n'en demeure pas moins supérieur à la rentabilité attendue pour le secteur en l'absence de perspective d'activité même partielle. Le Ministre parle d'un niveau d'activité « *avoisinant zéro d'ici mars 2021* ».

Ces crédits généreront de ce fait un surcoût, qui s'ajoutera à ceux qu'occasionnera le nouveau protocole sanitaire. Il s'agit donc d'une pilule bien amère que nos entreprises seront contraintes d'avalier pour survivre.

De plus, parmi les conditions d'éligibilité à cette ligne de crédit, l'entreprise bénéficiaire devrait justifier d'une baisse de son chiffre d'affaires d'au moins 25% en mars et d'au moins 40% en avril. Mais quid des nombreux hôtels saisonniers qui n'ouvrent habituellement qu'au mois de mai ?

Pas de quoi pavoiser donc. Le salut des entreprises du tourisme demeure dans une relance rapide de l'activité. A ce propos, le Ministre parle d'un plan d'action qui sera annoncé incessamment sous peu.

Attendons et croisons les doigts.

Lotfi Mansour

